



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S de RUFFEY-lès-ECHIREY

Séance du 12 mars 2024 à 18h00

(convocation du 4 mars 2023)

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, BIGARNE Anne-Marie, GUÉRIN Joëlle, MUTIN Nadine, MORLOT Alain
Présidente : Mme MUTIN Nadine
Absente excusée : Mme LAGUET Joëlle a donné pouvoir à Mme GUÉRIN Joëlle
 M. M. LE FEUNTEUN Rémi a donné pouvoir à Mme FAVE USACH Maria-Paz
Absent(e)s : Mme FAVE USACH Maria-Paz (arrivée à 18h15)
 Mme REBILLY Marie-Odile
Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Madame Nadine MUTIN, présidente du CCAS, sort de la salle pendant cette délibération

Nombre de conseillers :	en exercice : 9	présents : 6	votants : 4
-------------------------	-----------------	--------------	-------------

2024/01 – Compte administratif 2023

Sous la présidence de Madame Joëlle GUERIN, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, les membres du Centre Communal d'Action Sociale examinent le compte administratif 2023 du CCAS, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	8 344,27 euros
Recettes de fonctionnement :	10 040,00 euros
Excédent de fonctionnement :	1 695,73 euros

Excédent de fonctionnement reporté (ch. 002) :	10 765,49 euros
Excédent d'investissement reporté :	630,00 euros

Excédent fonctionnement cumulé 2023 :	11 395,49 euros
---------------------------------------	-----------------

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	0,00 euros
Recettes de fonctionnement :	0,00 euros
Excédent d'investissement :	0,00 euros

Hors de la présence de Madame Nadine MUTIN, présidente, les membres du Centre Communal d'Action Social approuvent, à l'unanimité, le compte administratif du budget 2023 du CCAS.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY le 12 mars 2024

Mme Joëlle GUERIN,
Adjointe au Maire





Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S de RUFFEY-lès-ECHIREY
Séance du 12 mars 2024 à 18h00
 (convocation du 4 mars 2024)

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, BIGARNE Anne-Marie, GUÉRIN Joëlle, MUTIN Nadine, MORLOT Alain
Présidente : Mme MUTIN Nadine
Absente excusée : Mme LAGUET Joëlle a donné pouvoir à Mme GUÉRIN Joëlle
 M. M. LE FEUNTEUN Rémi a donné pouvoir à Mme FAVE USACH Maria-Paz
Absent(e)s : Mme FAVE USACH Maria-Paz (arrivée à 18h15)
 Mme REBILLY Marie-Odile
Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Madame Nadine MUTIN, présidente du CCAS, sort de la salle pendant cette délibération

Nombre de conseillers :	en exercice : 9	présents : 6	votants : 6
-------------------------	-----------------	--------------	-------------

2024/02 – Compte de gestion 2023

Madame la présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les membres du Centre Communal d'Action Social ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY le 12 mars 2024.

La Présidente du C.C.A.S.
 Mme Nadine MUTIN





Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S de RUFFEY-lès-ECHIREY
Séance du 12 mars 2024 à 18h00
(convocation du 4 mars 2024)

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, BIGARNE Anne-Marie, GUÉRIN Joëlle, MUTIN Nadine, MORLOT Alain
Présidente : Mme MUTIN Nadine
Absente excusée : Mme LAGUET Joëlle a donné pouvoir à Mme GUÉRIN Joëlle
M. M. LE FEUNTEUN Rémi a donné pouvoir à Mme FAVE USACH Maria-Paz
Absent(e)s : Mme FAVE USACH Maria-Paz (arrivée à 18h15)
Mme REBILLY Marie-Odile
Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Madame Nadine MUTIN, présidente du CCAS, sort de la salle pendant cette délibération

Nombre de conseillers : en exercice : 9 présents : 6 votants : 6

2024/03 – Affectation des résultats de l'année 2023

Le solde de clôture d'investissement 2023 est de 630,00 euros à reporter en 2024 au compte 001, en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

	Recette d'investissement Chapitre 001	630,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT	Report en fonctionnement 002 en recettes	10 765,49 €

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY le 12 mars 2024.

La Présidente du C.C.A.S.
Mme Nadine MUTIN





Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S de RUFFEY-lès-ECHIREY
Séance du 12 mars 2024 à 18h00
 (convocation du 4 mars 2024)

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, BIGARNE Anne-Marie, GUÉRIN Joëlle, MUTIN Nadine, MORLOT Alain
Présidente : Mme MUTIN Nadine
Absente excusée : Mme LAGUET Joëlle a donné pouvoir à Mme GUÉRIN Joëlle
 M. M. LE FEUNTEUN Rémi a donné pouvoir à Mme FAVE USACH Maria-Paz
Absent(e)s : Mme FAVE USACH Maria-Paz (arrivée à 18h15)
 Mme REBILLY Marie-Odile
Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Madame Nadine MUTIN, présidente du CCAS, sort de la salle pendant cette délibération

Nombre de conseillers : en exercice : 9 présents : 6 votants : 6

2024/04 – Approbation du budget primitif 2024

Il est demandé au Centre Communal d'Action Social de se prononcer sur le budget primitif 2024, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 765,49 €	10 765,49 €
Section d'investissement	630,00 €	630,00 €
TOTAL	11 395,49 €	11 395,49 €

Les membres du CCAS,

Vu le projet du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 765,49 €	10 765,49 €
Section d'investissement	630,00 €	630,00 €
TOTAL	11 395,49 €	11 395,49 €

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY le 12 mars 2024.

La Présidente du C.C.A.S.
 Mme Nadine MUTIN

